

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/660 du 26 avril 2018, renouvelant l'approbation de la substance active bentazone conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CAMBIO***

de la société **BASF FRANCE SAS**

numéro de dossier **n°2019-2481**

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **CAMBIO** dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active bentazone,*

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 mai 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	CAMBIO ESCALE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	320 g/L - bentazone 90 g/L - dicamba
Numéro d'intrant	9800477
Numéro d'AMM	9800477
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/05/2019
Date limite pour la vente et la distribution	30/11/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/11/2020

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2017-0306 devient sans objet.

A Maisons-Alfort le, 10 AVR. 2019

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)